



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le
30/03/2026

2026-003

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Le 20 mars 2026

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 22

votants 23

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire, Mme ANDRAUD, M. ANDRIEUX, M. BERGERON, Mme BESSE, M. BERTOLLE, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme BRUNET-CARPE, Mme CHAPUT, M. CHEVALIER, M. COIFFARD, Mme DA SILVA, M. DARNÉ, M. DUJARDIN, Mme FOUCAUD, M. FOURNIER, Mme LACOMBE, M. LACOUCHIE, Mme LAURENT, Mme MAY, M. POUMEROULY, M. PREUILH,

ABSENTS : M. LACOUR

Pouvoirs : M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Madame le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Madame le Maire propose donc de créer **6 postes d'adjoints**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DE FIXER à 6 le nombre d'adjoints**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

